



DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

<p>(51) Classification internationale des brevets<sup>4</sup> : <b>G09B 23/32, 9/00</b></p>	<p><b>A1</b></p>	<p>(11) Numéro de publication internationale: <b>WO 87/ 06382</b> (43) Date de publication internationale: 22 octobre 1987 (22.10.87)</p>
<p>(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR87/00120 (22) Date de dépôt international: 13 avril 1987 (13.04.87) (31) Numéro de la demande prioritaire: 86/05749 (32) Date de priorité: 18 avril 1986 (18.04.86) (33) Pays de priorité: FR  (71)(72) Déposants et inventeurs: DORLEANS, Daniel [FR/FR]; DIGUET, Edmée [FR/FR]; Kergour, F-56190 Arzal (FR). (74) Mandataire: DUBREUIL, Annie; Cabinet Dubreuil, 7, rue de Kéroman, F-56100 Lorient (FR).  (81) Etats désignés: AT (brevet européen), BE (brevet européen), CH (brevet européen), DE (brevet européen), FR (brevet européen), GB (brevet européen), IT (brevet européen), LU (brevet européen), NL (brevet européen), SE (brevet européen).</p>		<p><b>Publiée</b> <i>Avec rapport de recherche internationale. Avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si de telles modifications sont reçues.</i></p>

(54) Title: DUMMY INTENDED FOR THE TRAINING OF FIRST AID TEAMS

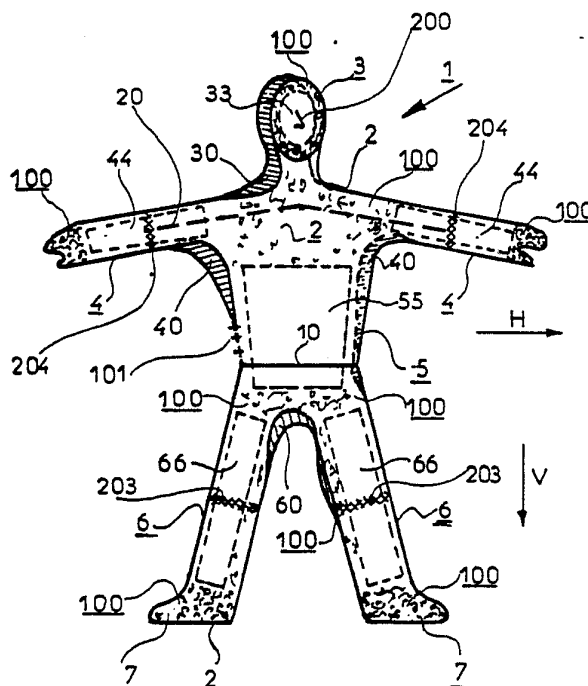
(54) Titre: MANNEQUIN DESTINE A L'ENTRAINEMENT DES EQUIPES DE SECOURISME

## (57) Abstract

Dummy (1) intended for the training of first aid teams. An outer skin (2) consisting of a thick fire-proof linen cloth defines the contours of the dummy. It comprises bellows (40) and (60) at the armpits and reinforcements (30) at the neck. The top is cut along the grain along the horizontal axis (H), and the bottom part is cut along the grain along the vertical axis (V), the two parts being sewn (10) together at the waist. Removable ballasting pockets (44), (66), (55) and (33) as well as a padding which fills the free volume (100) provide for the filling of the dummy (1). The invention applies to the training of first aid teams for many emergencies.

## (57) Abrégé

Mannequin (1) destiné à l'entraînement des équipes de secourisme. Une peau extérieure (2) en grosse toile de lin ignifugé délimite les contours du mannequin. Elle comporte des soufflets (40) et (60) au niveau des aisselles et des renforts (30) au niveau du cou. Le haut est coupé dans le droit fil selon l'axe horizontal (H) et le bas, dans le droit fil selon l'axe vertical (V), ces deux parties étant cousues en (10) au niveau de la taille. Des poches de lestage amovibles (44), (66), (55) et (33) ainsi qu'un rembourrage remplissant le volume libre (100) assure le remplissage du mannequin (1). L'invention s'applique à l'entraînement des secouristes pour un grand nombre de sinistres.



**UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION**

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

<b>AT</b> Autriche	<b>GA</b> Gabon	<b>MR</b> Mauritanie
<b>AU</b> Australie	<b>GB</b> Royaume-Uni	<b>MW</b> Malawi
<b>BB</b> Barbade	<b>HU</b> Hongrie	<b>NL</b> Pays-Bas
<b>BE</b> Belgique	<b>IT</b> Italie	<b>NO</b> Norvège
<b>BG</b> Bulgarie	<b>JP</b> Japon	<b>RO</b> Roumanie
<b>BR</b> Brésil	<b>KP</b> République populaire démocratique de Corée	<b>SD</b> Soudan
<b>CF</b> République Centrafricaine	<b>KR</b> République de Corée	<b>SE</b> Suède
<b>CG</b> Congo	<b>LI</b> Liechtenstein	<b>SN</b> Sénégal
<b>CH</b> Suisse	<b>LK</b> Sri Lanka	<b>SU</b> Union soviétique
<b>CM</b> Cameroun	<b>LU</b> Luxembourg	<b>TD</b> Tchad
<b>DE</b> Allemagne, République fédérale d'	<b>MC</b> Monaco	<b>TG</b> Togo
<b>DK</b> Danemark	<b>MG</b> Madagascar	<b>US</b> Etats-Unis d'Amérique
<b>FI</b> Finlande	<b>ML</b> Mali	
<b>FR</b> France		

**MANNEQUIN DESTINE A L'ENTRAINEMENT  
DES EQUIPES DE SECOURISME.**

L'invention concerne un mannequin destiné à l'entraînement des équipes de secourisme.

Il est indispensable en effet que toute personne qui, dans le cadre de ses fonctions risque un jour d'être amenée à secourir une personne en danger subisse régulièrement des exercices d'entraînement consistant par exemple, à localiser la ou les victimes, à le ou les déplacer, à intervenir au niveau des premiers soins.

Toutes ces opérations doivent être effectuées en respectant un certain nombre de règles. En effet, la victime peut présenter des fractures et se trouver avec des membres dans tous les sens, et sa manipulation est délicate et dangereuse. Il y a donc des gestes qui sauvent à apprendre et à maîtriser. Le mannequin est là pour aider à la simulation du plus grand nombre de figures possibles. Par exemple, le secouriste doit s'entraîner à la pose de masque respiratoire, d'attelles ou de gouttières. Il doit aussi savoir placer sa victime dans tous moyens de transport appropriés (traîneau, hélicoptère...).

Ces entraînements s'appliquent à tout type de sinistre tels que feu, voiture, toit, bureau, montagne, cave, fond de puit, escalier, naufragé...

Différentes solutions sont actuellement mises en œuvre pour ces entraînements mais elles présentent notamment l'inconvénient, soit de ne pas répondre au besoin réel des utilisateurs, soit de ne pas résister aux milieux souvent agressifs auxquels elles sont confrontées, ce qui conduit en fin de compte à des coûts excessifs de remplacement du matériel mis en œuvre.

La présente invention a pour objet de pallier ces inconvénients car elle concerne un mannequin réalisé en un matériau résistant et selon une conception originale qui lui permet d'une part de résister à un grand nombre d'exercices, d'autre part d'être facilement réparé en cas de besoin.

Elle concerne plus précisément un mannequin destiné à l'entraînement des équipes de secourisme, ce mannequin étant constitué d'une peau extérieure (2) reproduisant les parties essentielles d'un corps humain: tête (3), bras (4), tronc (5), jambe (6), et étant caractérisé en ce que cette peau extérieure (2) comporte une face (AV) et une face (AR) divisées en deux parties, chacune d'elles étant coupée dans le droit fil du tissu selon un axe horizontal (H) pour la partie haute contenant les bras et selon un axe vertical (V) pour

la partie basse contenant les jambes, ces deux parties étant reliées entre elles par une couture (10).

L'invention sera mieux comprise à l'aide des explications qui vont suivre et de la figure unique jointe qui illustre schématiquement un mannequin conforme à l'invention.

Comme le montre la figure jointe, un mannequin (1) selon l'invention est constitué d'une peau extérieure (2) qui présente le profil schématique d'un homme avec une tête (3), deux bras (4), un tronc (5), deux jambes (6) et deux pieds (7).

Selon une caractéristique importante de l'invention, cette peau extérieure (2) est constituée par deux faces avant (AV) et arrière (AR). Seule la face avant (AV) est visible mais la seconde est symétrique de la première. L'une et l'autre face (AV, AR) sont réalisées en un tissu résistant notamment au feu, tel que du lin ignifugé par exemple. Ces deux faces (AV) et (AR) sont réalisées en deux parties. La partie haute comporte la tête (3), les bras (4) et une partie du tronc (5) jusqu'au niveau de la ceinture qui est délimitée par une ou deux coutures (10). La partie basse comporte le tronc (5) à partir de la couture (10), les jambes (6) et les pieds (7). Grâce à cette découpe et à ce montage, le tissu ainsi assemblé permet d'être dans le droit fil selon l'axe vertical (V) au niveau des jambes (6) et selon l'axe horizontal (H) au niveau des bras (4), le tout étant relié par la couture (10).

Selon une autre caractéristique de l'invention, des bandes de tissu pris également dans le droit fil et coupé en sifflet (40) et (60) forment des soufflets et renforcent respectivement les aisselles et l'entre-jambes. Ces soufflets (40) et (60) ont pour fonction d'éviter l'arrachage des bras et des jambes. De la même manière, des renforts (30) sont prévus au niveau du cou. Au niveau des articulations des genoux et des coudes, des coutures (203) et (204) assurent une souplesse de ces zones normalement articulées.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le remplissage de cette peau extérieure (2) qui donne forme, maintien et poids au mannequin (1) est assuré par au moins deux types d'éléments. Le premier assure la fonction de lestage et le second, la fonction de rembourrage.

La fonction de lestage, conformément à l'invention, est réalisée au moyen de poches amovibles, indépendantes de la peau (2), mais de géométrie adaptée. L'une (55) est disposée au niveau du tronc, deux autres (44) et (66) dans chacun des bras et chacune des jambes. Enfin, une autre

(33) est placée dans la tête. Ces poches (55), (44), (66) et (33) sont remplies par le matériau choisi pour le lestage, tel que du sable par exemple. Eventuellement, des moyens de liaison (non représentés) maintiennent entre eux les poches de lestage.

5           La fonction de rembourrage du mannequin (1) est obtenue par remplissage des volumes libres (100) après mise en place des poches de lestage (55), (44), (66) et (33) au moyen de chute de tissu naturel ignifugé ou tout autre matériau adapté tel que la mousse expansée entre autre.

10           Selon une variante plus élaborée, le visage du mannequin est esquissé, notamment par la mise en place d'un nez (200) et, éventuellement, un profil d'yeux. De plus, des moyens d'accrochage d'accessoires peuvent être prévus, tels que l'accrochage de masques respiratoires. Ces moyens d'accrochage (non représentés) peuvent être constitués par des bandes auto-agrippantes. Pour certaines applications, un tube (20) rigide est introduit dans les bras,  
15 et a pour fonction de rigidifier le mannequin au niveau des épaules.

          La fermeture finale (101) du mannequin (1) (illustrée par une série de petites croix) est soit une couture avec fil extérieur, soit une fermeture à crochet métallique protégé par un rabat de tissu ou tout autre moyen équivalent. En tout état de cause, elle est prévue pour permettre de retirer  
20 et/ou de mettre en place les poches de lestage et le matériau de rembourrage lors de la fabrication du mannequin, mais également, à chaque fois que le mannequin (1) doit être réparé. Ainsi, ce dernier, s'il doit être transporté pour réparation, peut être délesté et le coût du transport s'en trouve réduit. Lorsque la peau extérieure (2) s'avère inutilisable, elle peut être changée,  
25 les poches de lestage et le rembourrage pouvant être réutilisés ainsi que le tube (20).

          Selon une autre caractéristique importante de l'invention, le mannequin (1) selon l'invention est confectionné avec un fil de couture résistant et peu sensible au feu, quasiment ignifugé, tel que du fil kevlar.  
30 La plupart des coutures sont tournées vers l'intérieur du mannequin, toutes les coutures sont doublées, surjettées, et seule la couture des poches de lestage est apparente.

          Comme cela a déjà été dit, le matériau utilisé pour réaliser la peau extérieure (2) ainsi que pour les fils de couture doit être résistant. Il s'agit  
35 par exemple pour la peau, d'une grosse toile de lin ignifugé, peu sensible à l'eau, au gas oil, à la suie...

En effet, le mannequin (1) a pour fonction d'être utilisé et manipulé dans un grand nombre d'exercices, traîné par terre sur le bitume ou le béton. Les risques d'émanations nocives, notamment en cas d'utilisation au feu doivent être nuls, ou tout au moins doivent respecter les normes en vigueur.

5 La toile doit aussi résister aux projections d'eau et hydrocarbure mais, en revanche, elle doit être sensible aux acides.

Dans le cas où le mannequin selon l'invention est appelé à servir dans l'eau, il peut être revêtu d'une combinaison étanche. Il peut être également, pour tous usages, revêtu d'une combinaison en matériau non  
10 tissé dont la particularité est d'être anti-salissure (notamment anti-poussières).

En résumé, la conception du mannequin (1) selon l'invention permet d'entraîner son utilisateur à faire attention exactement comme s'il se trouvait devant une victime dans pratiquement tous les cas de figure des sinistres possibles.

15 Un tel mannequin trouve son application dans toutes les disciplines du secourisme, au niveau de l'entraînement du personnel, en simulation de cas réels et notamment en cours d'exercice de lutte contre le feu.

REVENDICATIONS

1) Mannequin destiné à l'entraînement des équipes de secourisme, ce mannequin étant constitué d'une peau extérieure (2) reproduisant les parties essentielles d'un corps humain: tête (3), bras (4), tronc (5), jambe (6), et étant caractérisé en ce que cette peau extérieure (2) comporte une face avant (AV) et une face arrière (AR) divisées en deux parties, chacune d'elles étant coupée dans le droit fil du tissu selon un axe horizontal (H) pour la partie haute contenant les bras et selon un axe vertical (V) pour la partie basse contenant les jambes, ces deux parties étant reliées entre elles par au moins une couture (10).

2) Mannequin selon la revendication 1, caractérisé en ce que des soufflets (40) et (60) et des renforts (30) réalisés au moyen d'une découpe en sifflet du tissu pris dans le droit fil renforce la peau extérieure (2), respectivement, au niveau des aisselles, de l'entre-jambes et du cou, des coutures (203) et (204) assurant une souplesse au niveau des genoux et des coudes.

3) Mannequin selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le remplissage de cette peau extérieure (2) est assuré au moyen, d'une part de poches de lestage (44), (66), (55) et (33) remplies d'un matériau de lestage, indépendantes de la peau (2) et donc amovibles, mais adaptées à la zone où elles sont placées, respectivement, les bras (4), les jambes (6), le tronc (5), la tête (3), et au moyen, d'autre part, d'un rembourrage remplissant le volume libre (100) qui entoure lesdites poches de lestage (44), (66), (55) et (33).

4) Mannequin selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'une fermeture (101) permet de mettre en place et de retirer les poches de lestage (44), (66), (55), (33), et le rembourrage qui les entoure dans le volume libre (100).

5) Mannequin selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la peau extérieure (2) est réalisée en un matériau résistant ignifugé.

6) Mannequin selon la revendication 5, caractérisé en ce que ce matériau résistant est une grosse toile de lin ignifugé.

7) Mannequin selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'accrochage d'accessoires.

8) Mannequin selon l'une des revendications précédentes caractérisé

en ce qu'il comporte un tube (20) enfilé au niveau des bras dont la fonction est de rigidifier le mannequin au niveau des épaules.

9) Mannequin selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est lui-même revêtu d'une combinaison anti-poussières.

5 10) Mannequin selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est revêtu d'une combinaison étanche.

1/1

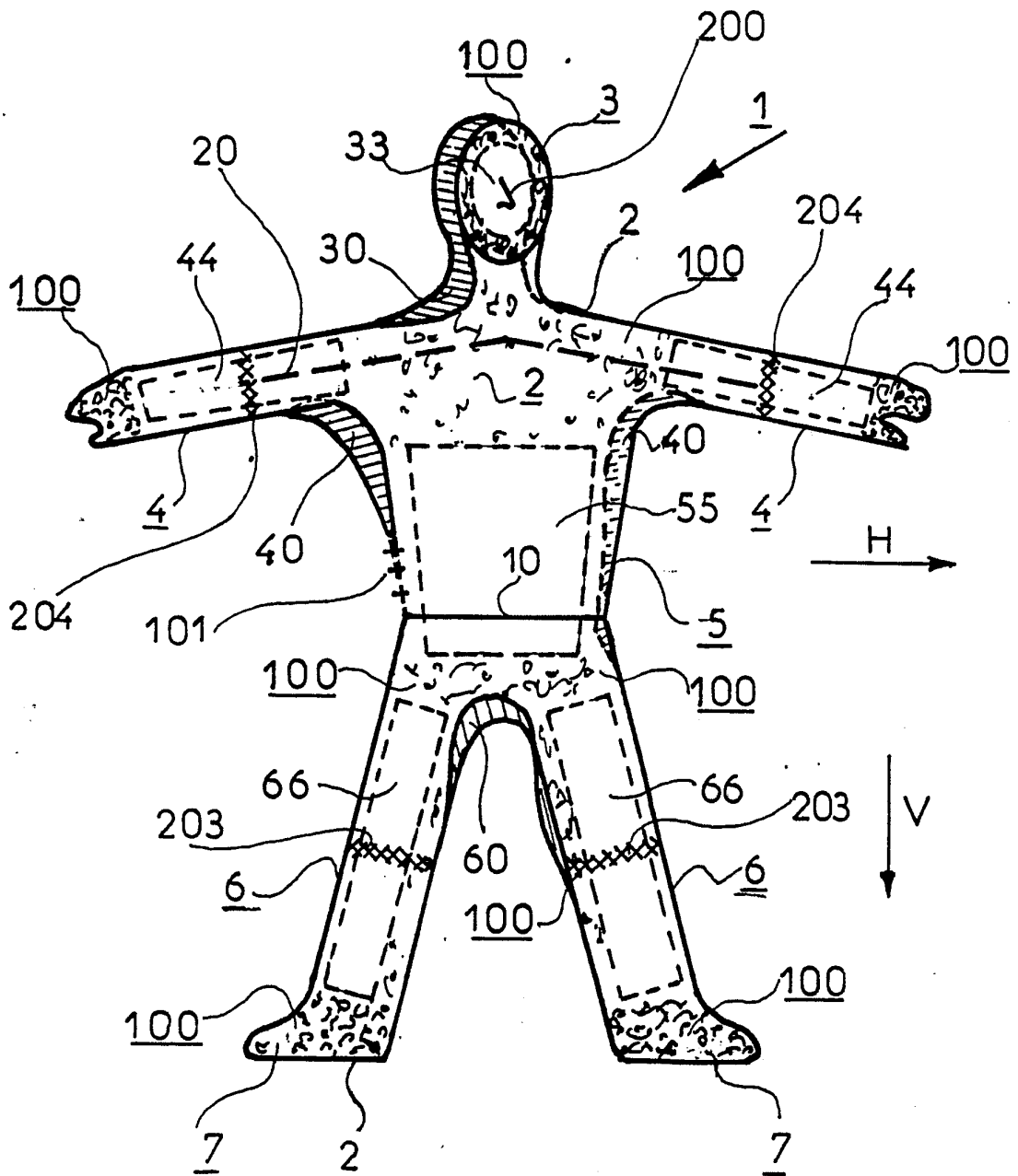


FIG. 1

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No PCT/FR 87/00120

<b>I. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER</b> (if several classification symbols apply, indicate all) <sup>6</sup>		
According to International Patent Classification (IPC) or to both National Classification and IPC		
Int.Cl. <sup>4</sup> : G 09 B 23/32; G 09 B 9/00		
<b>II. FIELDS SEARCHED</b>		
Minimum Documentation Searched <sup>7</sup>		
Classification System	Classification Symbols	
Int.Cl. <sup>4</sup> :	G 09 B	
Documentation Searched other than Minimum Documentation to the Extent that such Documents are Included in the Fields Searched <sup>8</sup>		
<b>III. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT <sup>9</sup></b>		
Category <sup>*</sup>	Citation of Document, <sup>11</sup> with indication, where appropriate, of the relevant passages <sup>12</sup>	Relevant to Claim No. <sup>13</sup>
A	CH, A, 102564 (G. BOLLAG et al.) 1 December 1923, see the whole document -.-	1
A	CH, A, 347371 (P. TRISCA) 15 August 1960, see front page, lines 4-40, 66-75; figures -.-	1-4
A	US, A, 4575351 (C. GONZALEZ) 11 March 1986, see column 1, lines 1-68; column 2, lines 25-68; figures 1,2 -.-	1-4
A	FR, A, 2395055 (MEGO CORP.) 19 January 1979, see page 15, lines 1-27; page 11, lines 1-6; figures 1,2 -.-	1,8
A	GB, A, 1488626 (R. POWELL) 12 October 1977, see front page, lines 85-99 -.-	1,5,6
A	CH, A, 323347 (E. FRANK) 14 September 1957, see page 2, lines 14-70 -.-	1,7
A	DE, C, 448413 (C. NACHTIGALL) 28 July 1927, see front page, lines 18-37 -.-	1,10
A	FR, A, 2218808 (PEUGEOT) 13 September 1974	
<p><sup>*</sup> Special categories of cited documents: "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance</p> <p>"E" earlier document but published on or after the International filing date</p> <p>"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p> <p>"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed</p> <p>"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step</p> <p>"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.</p> <p>"&amp;" document member of the same patent family</p>		
<b>IV. CERTIFICATION</b>		
Date of the Actual Completion of the International Search	Date of Mailing of this International Search Report	
14 July 1987 (14.07.87)	10 August 1987 (10.08.87)	
International Searching Authority	Signature of Authorized Officer	
European Patent Office		

ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON

INTERNATIONAL APPLICATION NO. PCT/FR 87/00120 (SA 16921)

This Annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report. The members are as contained in the European Patent Office EDP file on 21/07/87

The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information.

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
CH-A- 102564		None	
CH-A- 347371		None	
US-A- 4575351	11/03/86	None	
FR-A- 2395055	19/01/79	DE-A- 2738795 AU-A- 2719077 JP-A- 54010045 GB-A- 1566786	18/01/79 25/01/79 25/01/79 08/05/80
GB-A- 1488626	12/10/77	None	
CH-A- 323347		None	
DE-C- 448413		None	
FR-A- 2218808	13/09/74	DE-A- 2364968 US-A- 3890723 AU-A- 6577074 GB-A- 1453224	29/08/74 24/06/75 21/08/75 20/10/76

For more details about this annex :  
see Official Journal of the European Patent Office, No. 12/82

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale N° PCT/FR 87/00120

<b>I. CLASSEMENT DE L'INVENTION</b> (si plusieurs symboles de classification sont applicables, les indiquer tous) <sup>7</sup>		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
CIB <sup>4</sup> : G 09 B 23/32; G 09 B 9/00		
<b>II. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTÉ</b>		
Documentation minimale consultée <sup>8</sup>		
Système de classification	Symboles de classification	
CIB <sup>4</sup>	G 09 B	
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où de tels documents font partie des domaines sur lesquels la recherche a porté <sup>9</sup>		
<b>III. DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS</b> <sup>10</sup>		
Catégorie <sup>*</sup>	Identification des documents cités, <sup>11</sup> avec indication, si nécessaire, des passages pertinents <sup>12</sup>	N° des revendications visées <sup>13</sup>
A	CH, A, 102564 (G. BOLLAG et al.) 1er décembre 1923, voir le document en entier --	1
A	CH, A, 347371 (P. TRISCA) 15 août 1960, voir page de garde, lignes 4-40, 66-75; figures --	1-4
A	US, A, 4575351 (C. GONZALEZ) 11 mars 1986, voir colonne 1, lignes 1-68; colonne 2, lignes 25-68; figures 1, 2 --	1-4
A	FR, A, 2395055 (MEGO CORP.) 19 janvier 1979, voir page 15, lignes 1-27; page 11, lignes 1-6; figures 1, 2 --	1, 8
A	GB, A, 1488626 (R. POWELL) 12 octobre 1977, voir page de garde, lignes 85-99 --	1, 5, 6
A	CH, A, 323347 (E. FRANK) 14 septembre 1957, voir page 2, lignes 14-70 --	1, 7
./.		
<p><sup>*</sup> Catégories spéciales de documents cités: <sup>11</sup></p> <p>« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent</p> <p>« E » document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date</p> <p>« L » document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)</p> <p>« O » document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens</p> <p>« P » document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée</p> <p>« T » document ultérieur publié postérieurement à la date de dépôt international ou à la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention</p> <p>« X » document particulièrement pertinent: l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive</p> <p>« Y » document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier.</p> <p>« &amp; » document qui fait partie de la même famille de brevets</p>		
<b>IV. CERTIFICATION</b>		
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale	
14 juillet 1987	10 AUG 1987	
Administration chargée de la recherche internationale OFFICE EUROPEEN DES BREVETS	Signature du fonctionnaire autorisé M. VAN MOL	

III. DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS <sup>14</sup>		(SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS SUR LA DEUXIÈME FEUILLE)
Catégorie *	Identification des documents cités, <sup>16</sup> avec indication, si nécessaire des passages pertinents <sup>17</sup>	N° des revendications visées <sup>18</sup>
A	DE, C, 448413 (C. NACHTIGALL) 28 juillet 1927, voir page de garde, lignes 18-37 --	1,10
A	FR, A, 2218808 (PEUGEOT) 13 septembre 1974 -----	

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF

A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO. PCT/FR 87/00120 (SA 16921)

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche international visé ci-dessus. Lesdits membres sont ceux contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 21/07/87

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevets	Date de publication
CH-A- 102564		Aucun	
CH-A- 347371		Aucun	
US-A- 4575351	11/03/86	Aucun	
FR-A- 2395055	19/01/79	DE-A- 2738795	18/01/79
		AU-A- 2719077	25/01/79
		JP-A- 54010045	25/01/79
		GB-A- 1566786	08/05/80
GB-A- 1488626	12/10/77	Aucun	
CH-A- 323347		Aucun	
DE-C- 448413		Aucun	
FR-A- 2218808	13/09/74	DE-A- 2364968	29/08/74
		US-A- 3890723	24/06/75
		AU-A- 6577074	21/08/75
		GB-A- 1453224	20/10/76

Pour tout renseignement concernant cette annexe :  
voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82